



## Tramway Parisien : opération communication

*Depuis l'été 2003, les travaux ont démarré sur les boulevards des Maréchaux pour la mise en place du futur tramway. Cette première phase de travaux, consacrée à la déviation de plusieurs réseaux, s'achèvera début 2005. Au total 180 interventions vont avoir lieu. La Ville de Paris a donc souhaité informer la population.*

**C'**est un dispositif ambitieux et complet qui a été présenté le 25 février par Denis Baupin, adjoint au Maire chargé des Déplacements à Paris. Il repose sur une équipe d'une dizaine d'agents sur le terrain qui sont à l'écoute des riverains et des commerçants pour informer mais

aussi pour résoudre les éventuelles difficultés dues au chantier du tramway : cheminement et sécurité des piétons, livraisons des commerçants, stationnement, nuisances sonores...

Ainsi des points d'accueil ont été inaugurés dans les 3 arrondissements (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>), Porte d'Italie, Porte d'Orléans et Porte de Versailles. L'équipe de proximité y tiendra, des permanences ouvertes au public, deux demi-journées par semaine, visitera quotidiennement le chantier à la rencontre des habitants, et, à la demande, se tiendra à la disposition de toute personne rencontrant des difficultés liées au chantier.

Ce dispositif complet d'information des habitants est installé sur l'ensemble du tracé du tramway. Il comprend par ailleurs de nombreux panneaux d'information, un journal du tramway diffusé à 400 000 exemplaires, des dépliants thématiques ou d'« info quartier », sur des sujets spécifiques (déplacement des marchés par exemple), des « totems » implantés de chaque côté de la route pour localiser les 17 futures stations.

Ce dispositif sera enrichi, au cours des prochaines semaines, par des expositions d'information, et proposé dans les mairies d'arrondissement et aux mairies des communes riveraines.

Au cours de cette présentation, Denis Baupin a précisé que le calendrier des travaux se déroule selon le planning prévu, sans retard. Les

### Chantier : le bruit sous surveillance

Les concessionnaires doivent s'efforcer de limiter les nuisances en réalisant les travaux dans le respect de l'environnement. Le niveau sonore et la tenue des chantiers font l'objet de règles imposées dans le cahier des charges des entreprises qui doivent appliquer le protocole de bonne tenue des chantiers et respecter la charte «Qualité - Environnement» de la Ville de Paris.

### Le tramway pour améliorer le cadre de vie des Parisiens

Le tramway permet un progrès pour deux raisons principales :

- Il s'accompagne d'une diminution de trafic automobile de 25 %, ce qui réduit d'autant le bruit généré par les véhicules routiers ;

- La chaussée automobile est réduite en largeur de 15 à 30 %, les voitures roulent alors moins vite et sont moins bruyantes. Les réalisations dans d'autres villes démontrent que l'apport du tramway permet effectivement de réduire la circulation automobile et les nuisances qui y sont associées.

À Lyon, l'arrivée du tramway a coïncidé avec une diminution moyenne du bruit de 3 dB (A), ce qui correspond à une baisse de 50 % de l'énergie acoustique.

Par ailleurs, la RATP prend des mesures spécifiques pour prévenir les nuisances sonores :

- Les revêtements de plate-forme et les méthodes de pose sont adaptés pour limiter le bruit ;

## LE CHANTIER DU TRAMWAY DANS VOTRE QUARTIER

Depuis l'été 2003, des travaux ont démarré sur les boulevards des Maréchaux pour la mise en place du futur tramway. Cette première phase de travaux, consacrée à la déviation de plusieurs réseaux, s'achèvera début 2005. Ce chantier précède la deuxième phase des travaux pour la plate-forme du tramway qui débutera au printemps 2004 et se terminera en 2006 avec la mise en service de la ligne.





## Écho des villes

déviations des réseaux souterrains se poursuivront encore quelques mois, les travaux d'aménagement de la voirie proprement dite débutant au cours de l'été 2004. La quasi-totalité des travaux d'aménagement de voirie devrait donc être achevée dans le courant de l'été 2006.

Dès avril 2006, la RATP effectuera des essais de rames en grandeur réelle - qui feront suite aux premiers essais effectués durant l'été 2005 - et formera les conducteurs. Les derniers essais et la marche à blanc sont prévus pour le début de l'automne 2006, avec une mise en service voyageurs pour l'automne 2006.

- Les conditions sont imposées aux constructeurs pour que le matériel roulant soit le moins bruyant possible.
- Le matériel de référence, un des moins bruyants, est celui en exploitation sur la ligne T1 Bobigny-Saint-Denis ;
- Les rails soudés absorbent les bruits ;
- Une maintenance soignée du profil des roues et un usinage des rails évitent les crissements notamment dans les courbes ;
- Sur le tracé en axial, la distance prévue entre le tramway et les façades évite toute vibration ;
- Dans le cas du tracé en latéral, des dispositifs anti-vibratiles sont mis en place.

Pour en savoir plus sur le projet du Tramway des Maréchaux Sud consulter le site : [www.tramway.paris.fr](http://www.tramway.paris.fr)



Denis Baupin présente le dispositif d'information devant la permanence du 13<sup>e</sup> arrondissement Porte d'Italie

**NOUVEAU**

Voici le **SEUL** avertisseur de recul capable de vous réconcilier avec vos **RIVERAINS...**



6 modèles d'avertisseurs de recul à fréquences mélangées™  
Brevet Soundalert - Licence BBS tek

**Ecoutez la différence™...  
et renseignez-vous d'urgence !**

**CARGO TRACK FRANCE** 🍁  
6 BIS, RUE LÉON GEFROY - Z.I. DES ARDOINES 94400 VITRY SUR SEINE  
TÉL.: 01 45 73 18 18 - FAX : 01 46 80 20 79

## Les Rubans du Développement Durable : édition 2004.

Vous avez mis en œuvre une politique de Développement Durable dans votre collectivité qui a abouti à des avancées significatives, le Comité 21, Dexia Crédit Local, l'Association des Maires de France et l'Association des Maires des grandes villes de France lancent l'appel à participation 2004 des «Rubans du développement durable». Ils visent à identifier et valoriser les démarches exemplaires de collectivités locales contribuant à l'ancrage territorial des pratiques de développement durable. Le Jury examinera les dossiers selon cinq critères :

- L'approche globale ;
- La gouvernance du projet ;
- La mobilisation des acteurs et de partenaires du territoire ;
- Le caractère novateur ;
- Les acquis effectifs.

Cette année, les démarches des lauréats feront l'objet d'une synthèse au sein de l'ouvrage «Les territoires inventent l'avenir», co-édité par Dexia éditions et Victoire éditions.

Renseignements :

Anne-Marie Sacquet - Tél. : 01 55 34 75 21  
Jérôme Paillard - Tél. : 01 55 34 75 28